

Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Vendredi 07 avril 2023

1. Pédagogie

L'objet unique de cette réunion est d'entériner des adaptations de modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour les formations des composantes arts et sciences humaines (ASH) et lettres et Langues (LL).

Florent Malrieu rappelle le contexte. Le blocage des sites des Tanneurs, de Fromont et de Clouet a entraîné la suspension totale depuis le 16 mars dernier des activités pédagogiques sur ces sites pour les 8500 étudiants de ces deux composantes, ainsi que de très fortes perturbations pour le travail des personnels de lettres et langues et arts et sciences humaines.

Quatre motions ont été envoyées par les él·e·s étudiant·e·s et mises à disposition des membres de la CFVU avant la réunion. Il en a été de même pour les propositions d'adaptation des M3C transmises par les composantes.

En guise de synthèse des motions et des principes de fonctionnement déjà actés précédemment, Florent Malrieu propose d'adopter un cadre pour les adaptations des M3C. Deux points sont particulièrement discutés :

- *Pas d'évaluation écrite à distance en temps limité* : ce point avait déjà été discuté et acté mais certains enseignants souhaitaient malgré tout pouvoir utiliser cette modalité afin de garantir la qualité de l'évaluation, les évaluations à distance ne permettant pas toujours d'offrir des garanties suffisantes. Il est rappelé qu'un report de l'évaluation pour permettre une évaluation en présentiel, éventuellement délocalisée, est possible.
- *En cas de délocalisation, le délai entre l'évaluation et l'annonce du lieu où celle-ci aura lieu* : une motion étudiante proposait un délai de 14 jours ; plusieurs membres de la CFVU demandaient 3 jours. Le cadre proposé est une synthèse des différentes demandes.

La motion du « 10 améliorable » n'a pas été mise au vote. Il a en effet été rappelé par la direction des affaires juridiques (DAJ) que de telles mesures, prises par certaines universités pendant la crise sanitaire, avaient été systématiquement annulées par le tribunal administratif.

1.1 Préalable aux adaptations de modalités de contrôle des connaissances et compétences des diplômes pour les UFR d'arts et sciences humaines et de lettres et langues

Les évaluations ne peuvent porter que sur des contenus travaillés avant le 15 mars.

- Le délai de convocation en cas de changement de lieu (date, heure de début et durée inchangées) est de 7 jours (week-ends et jours fériés compris).
- Il ne peut y avoir d'évaluation écrite à distance en temps limité (il faut respecter un délai de 48h entre la mise à disposition du sujet et le dépôt par les étudiant.e.s de leur « devoir » sur CELENE).
- La communauté enseignante s'est engagée à ne pas pénaliser les étudiant·e·s absent·e·s les jours de mobilisation nationale.

Le cadre est adopté avec 22 « Pour », 3 « Contre » et 6 « Abstention ».

1.2 Adaptation des modalités de contrôle des connaissances et compétences des diplômes pour les UFR d'Arts et sciences humaines et de Lettres et langues

Les propositions de modification des M3C transmises par les composantes ASH et L&L sont mises au vote (vote groupé) après accord de l'assemblée.

Elles sont adoptées avec 28 « Pour », 2 « Contre » et 1 « Abstention ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.